

**WHA21.25**    **Avances prélevées sur le fonds de roulement pour faire face à des dépenses imprévues ou extraordinaires**

La Vingt et Unième Assemblée mondiale de la Santé

PREND NOTE du rapport sur les avances prélevées sur le fonds de roulement pour faire face à des dépenses imprévues ou extraordinaires,<sup>1</sup> présenté par le Directeur général conformément aux dispositions de la résolution WHA18.14.

Rec. résol., 9<sup>e</sup> éd., 7.1.3.2

*Seizième séance plénière, 22 mai 1968 (Commission des Questions administratives, financières et juridiques, deuxième rapport)*